

## **LISTE EXHAUSTIVE DES PIECES A FOURNIR POUR LA CREATION**

### **PERSONNES PHYSIQUES (ENTREPRISE INDIVIDUELLE)**

1. Une (1) copie de la pièce d'identité (CNI ou passeport) pour les nationaux, ou de la carte consulaire pour les non nationaux du dirigeant (*et d'un employé éventuellement, à défaut une(1) copie d'extrait d'acte de naissance*).
2. Une (1) copie d'extrait d'acte de naissance du dirigeant;
3. Deux (2) copies du Contrat de bail **enregistré\*** ou deux (2) copies du titre de propriété ou de l'attestation de propriété ;
4. Une (1) déclaration sur l'honneur signée par le demandeur, complétée dans un délai de 75 jours, à compter de l'immatriculation, par un (1) extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ou à défaut tout autre document qui en tient lieu;
5. Un (1) certificat de résidence ;
6. Un (1) extrait d'acte de mariage ou la copie du livret de famille (page relative aux conjoints) ;
7. Une (1) autorisation préalable d'exercer l'activité ;
8. En cas de désignation d'une personne pouvant engager l'entreprise, produire :
  - ✓ Une (1) copie de la carte nationale d'identité ;
  - ✓ Une déclaration sur l'honneur signée par le demandeur, complétée dans un délai de 75 jours, à compter de l'immatriculation, par un (1) extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ou à défaut tout autre document qui en tient lieu ;
  - ✓ Un (1) certificat de résidence.
9. Plan de localisation du lieu d'exercice de l'activité.

### **MONTANT DES FRAIS AFFERENTS A LA CREATION D'ENTREPRISE**

<b>DROITS DE RECHERCHE</b>	<b>REGISTRE DE COMMERCE</b>
1 000 F CFA <sup>(1)*</sup>	10 000 F CFA <sup>(2)*</sup>

**Total à payer : (1)\*+(2)\* = 11 000 F CFA**

**Code import export : (Pour les usagers du Commerce extérieur) : 30 000 F CFA**

**\*Le contrat de bail doit être soumis aux formalités de l'enregistrement (cf. Art 550 Alinéa 1 du Code Général des Impôts) au taux de 2,5 % du montant du loyer couvrant la période de bail. (Cette formalité est effectuée dans les services d'enregistrement de la Direction Générale des Impôts ou au Guichet des Formalités / CEPICI).**